DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Michel PLANCHE (ayant donné pouvoir à Mme Hérault), Guy BRISE (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Rodolphe CHAVIGNAY (ayant donné pouvoir à Mme Goujat), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Brisé), Anne CLEMENT-THIMEL (ayant donné pouvoir à M. Sornin), Valérie VAQUETTE (ayant donné pouvoir à M. Simonneau), Philippe DURIEUX (ayant donné pouvoir à M. Béritault), Claudine VAN MELCKEBEKE, Yves GUIGNOUARD, Bénédicte BECONNIER, Marcel LAMIRAULT, Sylvie POUVREAU.

Le conseil municipal a désigné Madame Marie-Paule RENOU-MIGNIEN comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2012 a été approuvé.

2012/28 Souscription au capital de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres Publiques des Communes Associées-Aunis

Le Conseil Municipal,

Après avoir été informé de la création de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres des Communes Associées-Aunis, Appelé à délibérer sur la souscription d'au minimum une action de 100 € auprès de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres des Communes Associées-Aunis,

Après en avoir délibéré.

Par 21 vois pour et 3 contre (Mme Hennenfent, M. Privé, M. Gratecap)

Décide de solliciter la souscription de 5 actions de 100 € au capital de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres des Communes Associées-Aunis,

Mandate le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires

Désigne le Maire ou son représentant comme son représentant à l'Assemblée Générale et le cas échéant au Conseil d'Administration de la Société.

2012/29 Rectification des délibérations d'approbation du compte administratif 2011 et d'affectation du résultat 2011

Le Conseil Municipal,

Considérant que sa délibération n° 2012/12 en date du 28 mars 2012 portant approbation du compte administratif de l'année 2011 comporte une erreur de transcription de 0,10 € dans la rédaction du tableau de résumé,

Considérant que cette erreur de 0,10 € se retrouve, par conséquence, dans la rédaction de la délibération n° 2012/13 portant affectation du résultat,

Appelé à modifier la rédaction des deux délibérations concernées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier les rédactions des délibérations n° 2012/12 et 2012/13 comme suit :

 1° en ce qui concerne la délibération n° 2012/12 portant approbation du compte administratif 2011, le tableau du résumé est ainsi modifié :

- Ancienne rédaction

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs		692.581,02		563.072,72
Opérations de l'exercice	4.027.602,86	4.631.190,76	2.339.412 ,57	1.636.883,99
Restes à réaliser			965.700,00	371.900,00
Totaux de l'exercice	4.027.602,86	4.631.190,76	3.305.112, 57	2.008.783,99
Résultats de l'exercice		603.587,90	1.296.328, 58	
Résultats cumulés		1.296.168,92	733.255, 86	

- Nouvelle rédaction

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs		692.581,02		563.072,72
Opérations de l'exercice	4.027.602,86	4.631.190,76	2.339.412, 47	1.636.883,99
Restes à réaliser			965.700,00	371.900,00
Totaux de l'exercice	4.027.602,86	4.631.190,76	3.305.112, 47	2.008.783,99
Résultats de l'exercice		603.587,90	1.296.328, 48	
Résultats cumulés		1.296.168,92	733.255, 76	

 $^{2^{\}circ}$ en ce qui concerne la délibération n° 2012/13 portant affectation du résultat 2011, le tableau de l'affectation est ainsi modifié :

- Ancienne rédaction

	- Carolion	
Pour mémoire	Excédent de fonctionnement antérieur	692.581,02
	Virement pour investissement prévu	838.014,00

Résultat de l'exercice 2011	603.587,90
Besoin de financement de la section d'investissement	733.255, 86
Affectation du résultat à l'exécution du virement	603.587,90
Reprise sur excédent de fonctionnement antérieur pour affectation en investissement	129.667, 96
Nouvel excédent de fonctionnement reporté au budget 2012	562.913 ,06

Nouvelle rédaction

Pour mémoire	Excédent de fonctionnement antérieur	692.581,02	
	Virement pour investissement prévu	838.014,00	
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice 2011		
Besoin de financemer	733.255, 76		
Affectation du résulta	603.587,90		
Reprise sur excédent investissement	129.667, 86		
Nouvel excédent de fo	562.913, 16		

2012/30 Projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, dite loi RTC, modifiée par la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 prévoyant un dispositif permettant au Préfet de proposer des projets de création, de modification de périmètre ou de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, Vu l'arrêté préfectoral n° 12-823 DRCTE-B2 du 3 avril 2012 fixant la liste des communes concernées par un projet de modification de périmètre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Appelé à émettre son avis sur la modification projetée,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 2 abstentions (MM. Privé et Gratecap)

Emet un avis favorable au projet de modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle proposé par la Préfète de la Charente-Maritime.

2012/31 Convention de mise à disposition d'un local communal à un sculpteur

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la mise à disposition d'un local communal à M. Pascal PRATT, sculpteur, pour la période du 29 mai au 31 octobre 2012,

Après avoir pris connaissance des conditions de mise à disposition de ce local,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

Décide de mettre à disposition de M. Pascal PRATT, sculpteur, le local communal du bâtiment annexe de la maison des associations situé 8 rue Léonce Vieljeux, porte 39, pour la période du 29 mai au 31 octobre 2012 et autorise le Maire à signer la convention définissant les conditions de cette mise à disposition.

2012/32 Convention de partenariat avec l'Association des Amis de Balande

Le Conseil Municipal,

Après avoir été informé du projet de l'association « Les Amis de Gaston Balande » de réaliser un catalogue relatant la vie de cet artiste peintre Nieulais et regroupant des reproductions de ses œuvres,

Appelé à délibérer sur une participation financière de la Commune à ce projet,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de participer à hauteur de $1.000 \in$ à la réalisation, par l'association « Les Amis de Gaston Balande » d'un catalogue relatant la vie de cet artiste peintre Nieulais et regroupant des reproductions de ses œuvres et autorise le Maire à signer la convention devant intervenir entre la Commune et l'association.

2012/33 Vente de la propriété communale de l'ancienne école de Lauzières

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la vente des parcelles communales cadastrées section AE n° 59 et 60 d'une superficie totale de 838 m² sises à Lauzières à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle pour la construction de 3 logements

Vu l'avis du service des Domaines estimant cette propriété à 150.000 €,

Considérant que l'Office propose d'acquérir ce bien pour 15.000 € compte tenu de l'état actuel des bâtiments existants et du nécessaire équilibre financier de l'opération,

Considérant l'aspect social de cette opération justifie la proposition de l'Office,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de vendre les parcelles communales cadastrées section AE n° 59 et 60 d'une superficie totale de 838 m² sises à Lauzières à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle pour la construction de 3 logements sociaux moyennant le prix de 15.000 €, autorise le Maire à signer les pièces à intervenir et autorise l'Office à déposer le permis de construire des 3 logements dans l'attente de la signature de l'acte.

2012/34 Convention avec l'association « L'Ile aux Trésors »

Le Conseil Municipal,

Considérant le vote d'une subvention municipale au profit de l'association « L'Ile aux Trésors » d'un montant de 40.800 € au titre de l'année 2012,

Considérant qu'il convient de conclure une convention d'objectifs entre l'association et la Commune,

Après avoir pris connaissance du projet de convention établi pour l'année 2012,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association « L'Île aux Trésors » pour l'année 2012 et autorise le Maire à la signer.

2012/35 Personnel communal. Garantie de prévoyance collective : contrat groupe mutuelle

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la mise en place d'un contrat groupe mutuelle pour le personnel communal avec la SMAM,

Considérant que ce contrat n'engage aucunement les finances de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer un contrat groupe mutuelle de garantie de prévoyance pour le personnel communal avec la SMAM.

2012/36 Personnel communal: Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de prendre en compte des avancements de grades au titre de l'année 2012 ayant reçu des avis favorables des commissions administratives paritaires compétentes, Après en avoir délibéré.

A l'unanimité,

Approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal suivante avec effet au 1er juin 2012 :

- Pour la filière administrative : la création de deux emplois à temps complet d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe en remplacement de deux emplois à temps complet d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe
- Pour la filière technique: la création de deux emplois à temps complet d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe en remplacement de deux emplois à temps complet d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

2012/37 Convention de remboursement de travaux d'éclairage public

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Commune a réalisé en 2010 une première tranche de travaux de modernisation du réseau d'éclairage public pour un montant de 62.372,16 €et dont la maitrise d'ouvrage a été assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural,

Considérant que la participation financière de la Commune s'élève à 31.186,08 €,

Appelé à approuver la convention de remboursement de la somme due en cinq annuités,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention de remboursement proposée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural et autorise le Maire à la signer.

2012/38 Tarifs des mini-camps de l'été 2012 de l'accueil de loisirs municipal

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur les tarifs des mini camps proposés cet été 2012 dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs municipal,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'enfance et de la jeunesse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs des mini camps de l'été 2012 organisés dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs municipal :

• Camp du 23 au 24 juillet 2012 (6/8 ans)

	Tarif plein	Allocataire	Allocataire CAF avec passeport		passeport
			Quotient 3	Quotient 2	Quotient 1
Nieulais	38,00€	34,20 €	30,30 €	26,40 €	19,00€
Hors commune	42,00€	38,20€	34,34 €	30,44 €	23,08 €

• Camp du 25 au 27 juillet 2012 (9/11 ans)

	Tarif plein	Allocataire	Allocataire CAF avec passeport		passeport
			Quotient 3	Quotient 2	Quotient 1
Nieulais	63,00€	57,30€	51,45 €	45,60 €	34,50 €
Hors commune	70,00 €	64,50 €	58,51 €	52,66 €	41,62 €

• Camp du 16 au 20 juillet 2012 (11/14 ans)

	Tarif plein	Allocataire	Allocataire CAF avec passeport		passeport
			Quotient 3	Quotient 2	Quotient 1
Nieulais	125,00 €	115,50 €	105,75 €	96,00€	77,50€
Hors commune	150,00 €	140,50 €	130,85 €	121,10 €	102,70 €

La définition des quotients étant la suivante :

Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3
0 € < O < 501.07 €	501.07 € < O < 584.92 €	584.92 € < O < 760.00 €

[«] Q » étant obtenu en divisant le 12 ème des revenus bruts (avant abattement fiscal mais en y ajoutant les prestations familiales du mois d'octobre) par un nombre de parts égal à 2 pour les parents (ou le parent isolé) plus 0,5 part par enfant à charge pour les deux premiers et plus 1 part à partir du 3 ème enfant à charge.

2012/39 Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour des travaux de clôture

Le Conseil Municipal,

Considérant l'inscription au budget primitif 2012 des travaux de remplacement de la clôture de la propriété communale occupée par la crèche halte garderie parentale,

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite le dépôt d'une déclaration préalable,

Appelé à autoriser le Maire à accomplir cette formalité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de remplacement de la clôture de la propriété communale occupée par la crèche halte garderie parentale.

La séance a été levée à vingt et une heures cinquante

Le Maire,		La Secrétaire de séance,
Henri LAMBERT		Marie-Paule RENOU-MIGNIEN
Sylvie DUBOIS	Gérard GOUSSEAU	Annie GRIZON
Jean-Marc SORNIN	François AUBIN	Annie GOUJAT
Serge COMTE	Didier PRIVE	Martine HENNENFENT
Martine HERAULT	Patrick PHILBERT	Fabienne JARRIAULT
Magali LARGE	Gaston BERITAULT	Jacques SIMONNEAU